

Genève, le 4 juillet 2019

**Procès-verbal de la rencontre avec M. Hossam Adly, Secrétaire général-adjoint au Département cantonal de la cohésion sociale  
au sujet de la Maison de quartier du Petit-Saconnex**

**Diffusion: participants à la séance.**

Comme convenu les soussignés ont rencontré, le jeudi 4 juillet 2019 M. Hossam Adly, Secrétaire général-adjoint au Département cantonal de la cohésion sociale à la Ferme de Budé. Cette rencontre avait été précédée par l'envoi de tous les échanges de lettres pertinents sur la Maison de quartier avec nos autorités cantonales et communales.

**Présentation des représentants de l'AHPTSG**

Les soussignés ont exprimé leurs remerciements à M. Hossam Adly de s'être déplacé jusqu'à la ferme de Budé pour entendre nos préoccupations. Ils ont d'emblée insisté sur le contexte de cette rencontre en précisant qu'elle intervenait à quelques mois de la fin du bail qui lie actuellement le locataire de la ferme de Budé à l'Etat de Genève. C'est dans cette perspective que l'Association des habitants du Petit-Saconnex (AHPTSG) souhaite être entendue par les autorités (cantonales et communales) afin d'éviter que des décisions soient prises (voire des investissements consentis) sans tenir compte des engagements de l'AHPTSG en faveur de la réalisation d'une Maison de quartier au Petit-Saconnex.

Sur la question du lieu retenu pour établir une Maison de quartier, les soussignés ont longuement expliqué que l'habitation de la ferme de Budé se situe au cœur du quartier qu'elle abrite *de facto* les activités traditionnelles d'une maison de quartier. De l'avis des habitants, souvent consultés sur le meilleur lieu pour développer des activités visant à renforcer la cohésion sociale dans un quartier en très fort bouleversement comprenant :

- des habitants d'origine très différente
- des personnes âgées (Maison de retraite), et des jeunes sans lien avec l'histoire du quartier,
- des profils de vies très différents,
- des provenances religieuses distinctes (temple, église et mosquée),

tous conviennent que la cour de Budé et l'habitation de la ferme de Budé, à deux pas de la nouvelle place du Petit-Saconnex (travaux achevés au printemps 2020), est le meilleur lieu possible pour réaliser une Maison de quartier. C'est évidemment aussi l'avis de l'AHPTSG et de la Commission ad hoc créée pour accompagner la mise en place de cette future Maison de quartier.

Les soussignés considèrent que l'échéance du bail actuel représente le moment opportun de réfléchir, au-delà du lieu où construire cette Maison de quartier, à tout ce qu'il convient d'entreprendre pour que cette future Maison de quartier réponde effectivement aux attentes de tous les habitants. C'est dans ce sens que l'AHPTSG a mis en place une Commission qui réfléchit au contenu de la future Maison de quartier, un contenu qui pourrait aller évidemment au-delà de toutes les nombreuses activités déjà engagées par l'Association.

Dès lors aux yeux des soussignés, il serait complètement erroné de poursuivre l'idée de « faire » du logement dans cette habitation. Si en effet l'habitation actuelle grâce au rôle assumé par l'actuel locataire, M. Pierre-André Marti joue ce rôle de Maison de quartier cela tient à l'histoire de la famille Marti dans ce lieu et à l'accueil très particulier offert par le maître des lieux qui accepte qu'une partie de son logement soit pratiquement et régulièrement converti en lieu de rencontres pour les différentes activités de l'association (sans compter de lieu de stockage du nombreux matériel et des documents utiles au fonctionnement des activités de l'association). Un rôle que l'on ne pourrait évidemment pas demander à n'importe quel autre locataire. Sans souligner que l'AHPTSG, à travers toutes les activités qu'elle déploie constitue, de fait, déjà une Maison de quartier, les soussignés se sont référés au site web de l'association pour obtenir tous les renseignements sur les activités en cours. Ils ont également présenté toutes les autres activités qu'entend développer la future Maison de quartier qui sont d'ores et déjà structurée sous trois pôles :

- Activités pour les jeunes et les aînés
- Activités culturelles
- Activités sociales, thérapeutiques et sportives.

Les soussignés ont également évoqué le développement des activités liées au Marché de la ferme et évoqué les dépenses réalisées pour améliorer la qualité des nouvelles installations au premier étage de la ferme qui ont été entreprises, à leur regret, sans aucune consultation préalable de l'association de quartier. Au sujet des activités liées à la ferme, ils voient des complémentarités possibles. Ce faisant ils précisent que les activités « agricoles » n'ont pas besoin d'espaces supplémentaires pour se développer (notamment à la suite de la restauration (à grand frais) du bâtiment des saisonniers et ancien poulailler à l'arrière la ferme.

### **Création d'un Musée du Petit-Saconnex**

Les soussignés précisent qu'ils travaillent actuellement aussi à la réalisation d'un Musée du Petit-Saconnex et estiment que ce musée pourrait idéalement trouver sa place dans la future Maison de quartier.

### **Position du représentant du Département de la cohésion sociale**

M. Hossam Adly demande en préambule si l'association dispose d'un document décrivant le projet de maison de quartier envisagé (activités, publics-cible, gouvernance, etc.) et pouvant être transmis. Les soussignés répondant par la négative, M. Hossam Adly insiste sur le fait que la forme ne doit pas précéder le fond car, à l'inverse de l'époque où les maisons de quartier faisaient partie de la planification initiale des nouveaux quartiers, aujourd'hui les espaces sont rares et concurrentiels. Puis, il critique la position de l'association qui veut « tordre le bras » de l'administration cantonale (expression sur laquelle il reviendra), pour l'inciter à interférer dans une décision de compétence municipale. En effet, M. Adly rappelle que selon la clé de financement en vigueur, toute nouvelle maison de quartier sur le territoire de la Ville de Genève doit faire l'objet d'une décision et d'un investissement financier au niveau municipal. Il affirme que le DCS soutient toute initiative citoyenne sur le principe, mais qu'à ce stade il ne peut pas faire grand-chose concernant ce projet, avant de connaître la position du Conseil administratif de la VdG sur la motion M-1352 "Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex" et sur le financement d'une éventuelle nouvelle maison de quartier. Il constate qu'à ce stade le projet se trouve dans une impasse et il répète sa recommandation de définir en tout premier le contenu de notre projet (et cela dans tous ses détails) et de le soumettre aux autorités en envisageant le fonctionnement d'une maison de quartier indépendamment de l'habitation visée. A ce titre, il demande quel est le "plan B" dans l'éventualité où cette habitation ne pourrait finalement pas être dédiée au projet de maison de quartier. Les soussignés répondent qu'à ce stade il n'y en a pas. Il s'attendait, en venant aujourd'hui à la ferme de Budé, à ce que nous lui remettions à l'occasion de cette première entrevue une présentation de la future maison de quartier avec une partie programmatique (la description détaillée de toutes les activités), l'organisation du Comité de gestion de la Maison de quartier, les associations affiliées, etc.

### **Discussion**

Fort heureusement, la discussion qui a suivi cette prise de position a permis de clarifier de part et d'autre les positions de chacun. Le représentant du Département de la cohésion sociale est revenu sur certains de ses propos et les soussignés ont pu clarifier à la fois les engagements de l'Association (de fait une Maison de quartier hors murs) et les revendications de l'association en soulignant que leurs interventions auprès des autorités cantonales et communales s'expliquaient dans le contexte de la fin du bail liant l'actuel locataire de l'habitation de la ferme de Budé avec la gérance de l'Etat.

M. Hossam Adly a bien compris que l'échéance du 31 décembre 2019 constituait un moment clé du processus devant éventuellement aboutir à la création d'une future Maison de quartier. Il a bien compris également que toutes les activités déployées par l'association des habitants (AHPTSG) constituaient le fondement des activités qui pourraient être ensuite développées et élargies par la future Maison de quartier. Il a bien saisi aussi la nécessité d'une collaboration entre l'Etat et la Ville de Genève pour permettre à ce projet d'aboutir (l'Etat propriétaire des murs et la Ville appelée à financer le fonctionnement de la Maison de quartier).

Quant aux soussignés, ils ont mieux cerné les attentes de l'Etat, à savoir de fournir aux administrations compétentes tant au niveau de l'Etat que de la Ville des informations plus structurées sur le contenu des actions menées par l'association qui ne sont malheureusement, à ce jour, pas

suffisamment reconnues par les pouvoirs publics. Les soussignés se sont engagés à rédiger rapidement un document de présentation de la future Maison de quartier du Petit-Saconnex qui fournirait toutes les informations attendues par les pouvoirs publics.

### **Conclusions**

En conclusion les parties se sont entendues sur le fait que la Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz serait rapidement informé des attentes de l'association et que, en tant que Magistrat -de tutelle de la FASE et de son expérience dans le domaine social, il serait vraisemblablement concerné par le dossier si celui-ci se concrétise. M. Adly a ensuite expliqué les futures démarches à engager en nous encourageant à convaincre la Ville de Genève sur le bien-fondé de nos revendications. Dès le moment où la Ville de Genève (qui est liée à une motion d'urgence pour réaliser une Maison de quartier au Petit-Saconnex), sera convaincue du bien-fondé de la réalisation d'une Maison de quartier au Petit-Saconnex, il lui appartiendra d'écrire au Conseil d'Etat en suggérant que l'habitation de la ferme de Budé soit affectée partiellement à des activités visant à contribuer à une meilleure cohésion sociale dans le quartier du Petit-Saconnex. Aux yeux de M. Hossam Adly, le Conseil d'Etat et tout particulièrement le Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz devraient être sensibles à cette requête si la Ville de Genève soutient et finance la réalisation d'une Maison de quartier au Petit-Saconnex. Les deux parties conviennent qu'il appartiendra alors à l'Etat et à la Ville de s'entendre sur un accord devant permettre de réaliser une nouvelle Maison de quartier au Petit-Saconnex si ce projet est appelé à se réaliser dans l'habitation de la Ferme de Budé ou tout autre bâtiment appartenant à l'Etat. Le cas échéant, cette prise de contact avec le Conseil d'Etat devrait intervenir avant la fin décembre 2019 car au-delà de cette date, il sera plus compliqué de changer l'affectation de ce bâtiment. Les deux parties s'entendent également pour maintenir les meilleurs contacts possibles pour faire avancer ce projet.

Alain Clerc

Pierre-André Marti